

L'environnement et le développement durable en méditerranée

Vision des pays du sud Cas de l'Algérie

Mohammed SI YUCEF

hommage a Serge Antoine

Le plan bleu nous a beaucoup aidés pour :

- la mise en place des structures naissantes de notre nouveau Ministère avec en particulier la création en Algérie de :
 - l'Observatoire national de l'environnement
 - le conservatoire du littoral
- Étude du plan d'aménagement côtier du littoral algérois
- forger nos propres convictions grâce aux nombreux séminaires et ateliers organisés
- la stratégie méditerranéenne pour le développement durable et les indicateurs de suivi
- la démarche prospective du plan bleu

Notre vision s'exprime à travers

- **La stratégie** algérienne de l'environnement et du développement durable .
- **Le Plan National de l'Environnement et du Développement Durable.**

Elle tient compte des :

- Principes retenus par la stratégie méditerranéenne
- Indicateurs du développement durable

L'approche stratégique

L 'élaboration de la stratégie nous a imposé une approche

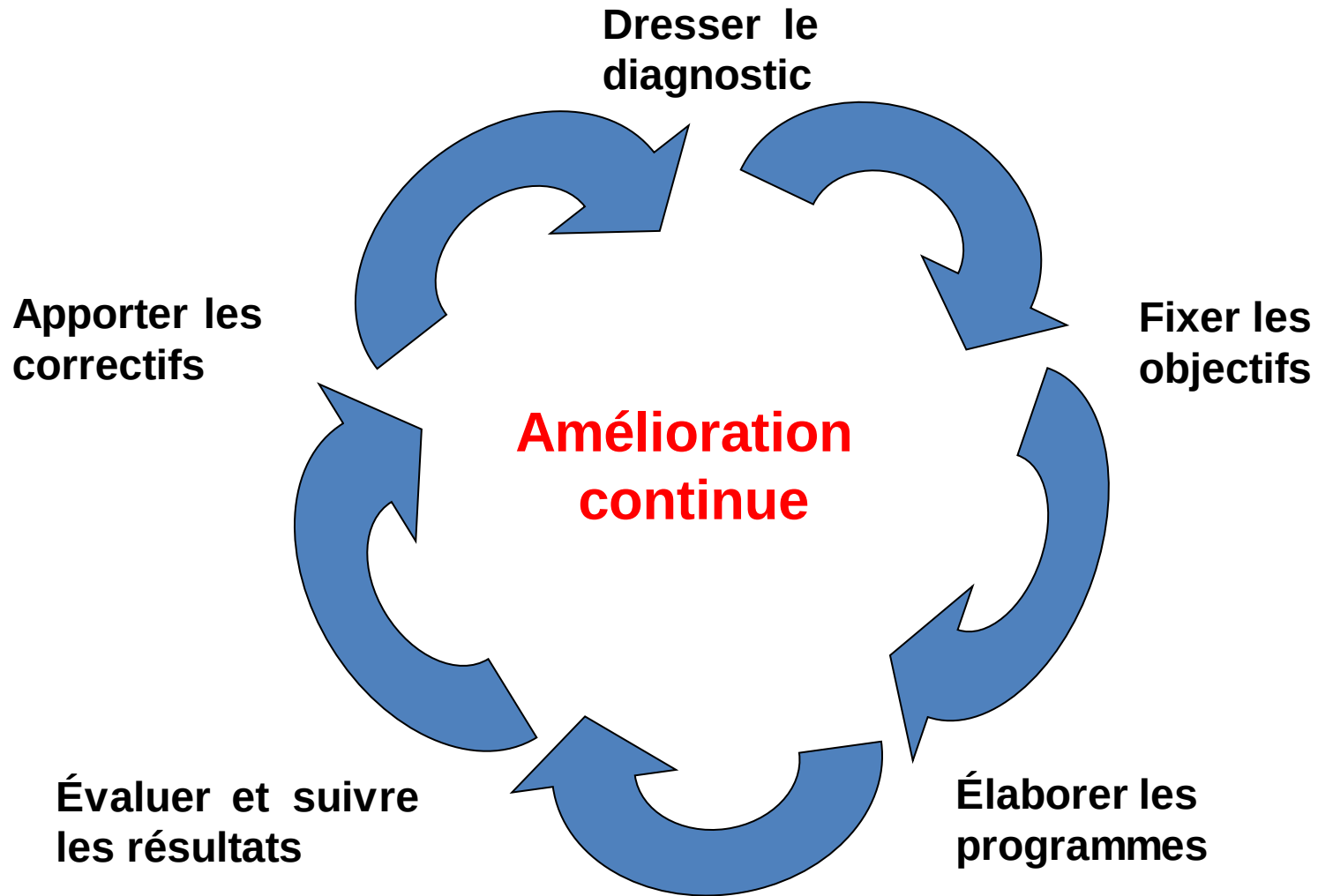
Multisectorielle et intégrante

- assurer l'engagement des parties
- surmonter la fragmentation des institutions

Participative

- constituer des partenariats
- faire partager les responsabilités

L'approche stratégique



Le diagnostic environnemental

- Le débat national sur l'état de l'environnement a permis de dresser un diagnostic détaillé sur l'état de l'environnement
- La situation laisse apparaître une rupture de l'équilibre des écosystèmes avec :
 - Ressources en terre fragiles et limitées
 - Erosion et désertification en accélération
 - Zones côtières en dégradation
 - Ressources en eau insuffisantes
 - Pollutions industrielles et urbaines incontrôlées
 - Détérioration du cadre de vie des citoyens

Le cadre stratégique

Face à cette situation la définition d'une Stratégie Nationale de l'Environnement et du Développement Durable s'est imposée comme une exigence et une nécessité

La stratégie envisagée devrait permettre de:

-  relever les défis**
-  mettre un terme à la dégradation des milieux naturels.**
-  poser les premiers jalons du développement durable .**
-  guider les actions prioritaires**

Mise en œuvre de la Stratégie Environnementale

- Cette stratégie est mise en œuvre à travers un **plan national d'action** pour la préservation de l'environnement et du développement durable (PNAEDD).
- Ce plan d'action va marquer, dans notre pays, **un tournant majeur** dans la gestion des ressources environnementales ;

La préoccupation environnementale va être portée au plus haut niveau des textes fondamentaux de la nation puisqu'elle se trouve désormais inscrite dans la nouvelle **constitution** .

**Le PNAEDD présente une vision du futur
qui engage l'Algérie à investir dans un développement écologiquement durable**

les enjeux et les défis

Les enjeux sont multiples et ont un caractère intersectoriel

- **Développement durable**
- **Préservation des ressources stratégiques**
- **Équilibre écologique des milieux naturels**
- **Maîtrise de l'énergie**
- **D'aménagement du territoire**
- **Gestion efficace des transports**

Les objectifs stratégiques

- **Les objectifs multisectoriels**
- **Les objectifs thématiques de qualité**

Les objectifs multisectoriels

Élaborer des politiques en mesure de
promouvoir le développement

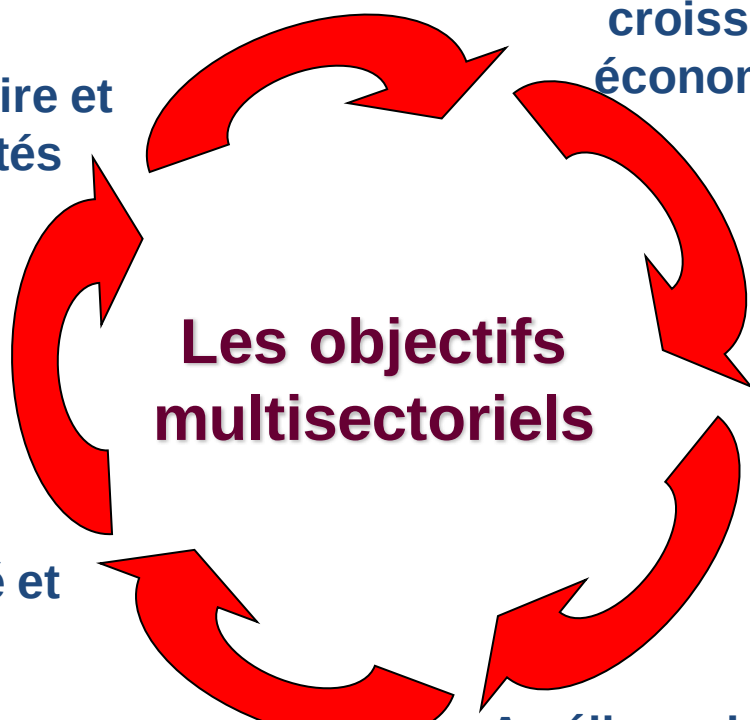
Relancer la
croissance
économique

Rééquilibrer le territoire et
Réduire les disparités

Promouvoir
une croissance
durable

Endiguer la pauvreté et
développer les
Solidarités

Améliorer la gouvernance
des institutions
environnementales



Les objectifs
multisectoriels

1/ Relancer la croissance économique

- **Restaurer la croissance** économique sur la base de critères d'efficacité et de rentabilité intégrant les préoccupations d'équité sociale et de durabilité écologique.
- **Diversifier** les bases de l'économie : Des sources de croissance autres que celles reposant sur les recettes d'exportation des hydrocarbures, doivent être trouvées
- **Le redressement économique** du pays doit conduire les entreprises à être plus performantes et créer les emplois nécessaires pour réduire le chômage

2/ Promouvoir une croissance durable

- Intégrer les éléments **clés du développement durable** dans sa politique de redéploiement économique.
- Au lieu de freiner la croissance, il est préférable d'en changer la nature et de **préserver le patrimoine naturel**.

Les objectifs multisectoriels

3 / Prendre en charge les objectifs du schéma national d'aménagement du territoire et réduire les disparités régionales. Le développement équilibré du territoire passe par l'aménagement des régions du sud et des Hauts Plateaux .Il s'agira de :

- Revitaliser les zones rurales et mise en place d'une politique de développement rural intégré
- restructurer le système de gestion urbaine et mettre en œuvre une politique de la ville

4 / Endiguer la pauvreté et développer les solidarités sociales

- Renforcer les mesures visant à **réduire les inégalités sociales**, soutenir la mise a niveau du monde rural et de planifier un développement urbain durable .

5 / Améliorer la gouvernance des institutions environnementales

- La mise en œuvre de politiques publiques efficaces de développement durable suppose une meilleure gouvernance

Les objectifs thématiques

- **Améliorer la santé et la qualité de vie du citoyen ;**
- **Préserver les ressources naturelles et améliorer leur gestion ;**
- **Réorganiser le système de consommation énergétique;**
- **Participer à la préservation de l'environnement global ;**

Mise en œuvre du cadre stratégique

Nécessite :

- Un cadre législatif et réglementaire homogène
- Un cadre institutionnel efficace
- Un programme d'action approprié : le PNAEDD
- Des mesures de soutien adaptées

Le cadre législatif et réglementaire

1 / Adaptation du dispositif législatif et réglementaire

La mise en œuvre d'un dispositif législatif et réglementaire a constitué une des premières des premières priorités du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement .

- L'accent a été mis sur les textes structurants (environnement, aménagement du territoire, littoral, régime foncier...) qui constituent la base juridique de toute politique de développement durable
- La loi cadre a été révisée en 2002 afin d'y intégrer les dispositions juridiques devant permettre la prise en charge des principes et résolutions du développement durables ratifiés par notre pays.

Nouveau corpus législatif et réglementaire

2 / De nouvelles lois ont été promulguées ; s'agit des lois relatives à :

- la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable.
- La préservation des terres agricoles à travers l'orientation foncière
- la gestion, le contrôle et à l'élimination des déchets.
- l'aménagement et au développement durable du territoire.
- La gestion de l'eau.
- La protection et à la valorisation du littoral
- La promotion des énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie.
- Loi d'orientation pour la promotion de la ville :

Le cadre institutionnel

Les objectifs visés

Le cadre institutionnel mis en place vise le fonctionnement en synergie des structures par :

-  La mise en place d'un système global d'information
-  Le Renforcement des capacités des institutions
-  Un réseau de surveillance de l'environnement
-  la formulation de politiques environnementales
-  la coordination et l'intégration inter sectorielle
-  l'exercice de la puissance publique

1 / Le renforcement institutionnel.

La création du Ministère de l'environnement et des énergies renouvelables a ouvert des perspectives nouvelles

La mise en œuvre de politiques cohérentes et l'application de la réglementation impliquent un renforcement des institutions aux différents niveaux :

- renforcer les capacités des Ministères chargés de l'Environnement
- décentraliser les fonctions de la gestion environnementale.
- Promouvoir le management environnemental

-

2 / Développement des capacités institutionnelles au niveau central :

- ONEDD : surveiller, évaluer, anticiper ;
- Commissariat national du littoral
- Conservatoire des métiers de l'environnement : formation, , sensibilisation ;
- Agence nationale des Déchets
- Centre national de développement des ressources biologiques
- Centre national des technologies de traitement propres
- Agence Nationale des changements climatiques.

LE PLAN NATIONAL D'ACTION ENVIRONNEMENTALE

Une démarche globale et multidisciplinaire

Partant du diagnostic et des objectifs fixés, le programme définit l'ensemble des actions à mener.

Il détermine :

- les priorités
- les échéances
- les acteurs concernés

Il Définit les actions à mener au niveau

-  National
-  Régional
-  Local

Le PNAE concerne l'ensemble des secteurs

le plan national d'action environnemental et du développement durable

- Ce plan va **placer la problématique environnementale** dans le contexte général du **modèle de développement économique et social** décidé par le pays et **relier la « transition environnementale »** ainsi envisagée à la **« transition économique »** dans laquelle le pays est engagé.
- Il s'agissait essentiellement pour le gouvernement de **concilier le développement économique et social avec l'utilisation rationnelle et durable des ressources naturelles**, de **réduire les pollutions et les nuisances** et d'atténuer les risques pour la santé publique.
- Ainsi, des investissements énormes ont été consentis par le gouvernement et se sont traduits par la réalisation de nombreux projets à caractère environnemental.

les investissements prioritaires

1 / Préservation des ressources naturelles :

- La protection des terres agricoles contre l'urbanisation par l'élaboration de la carte de classification des terres agricoles;
- Le réaménagement de la politique agricole à travers le plan national pour le développement rural
- Aménagement intégré des bassins versants.
- programmes de lutte contre l'érosion et la désertification
- Mise en œuvre d'une politique de protection de la biodiversité.
- réhabilitation des réseaux de distribution d'eau potable ; réhabilitation des stations d'épuration et mise en service sur une base durable;
- Amélioration de la distribution et / ou de l'accès à l'eau potable; par Construction de plusieurs stations d'épuration des eaux de mer et d'assainissement.

les investissements prioritaires

2 / Préservation des écosystèmes :

- La mise en œuvre du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT)
- **La mise en place d'une stratégie de gestion du littoral.**
- Reconstitution des écosystèmes côtiers, aménagement du littoral : plan d'**Aménagement Côtier du territoire**
- programmes de reconstitution du patrimoine forestier,
- **aménagement intégré des zones steppiques.**
- **programmes de lutte contre l'érosion et la désertification**
- **aménagement intégré des zones steppiques.**

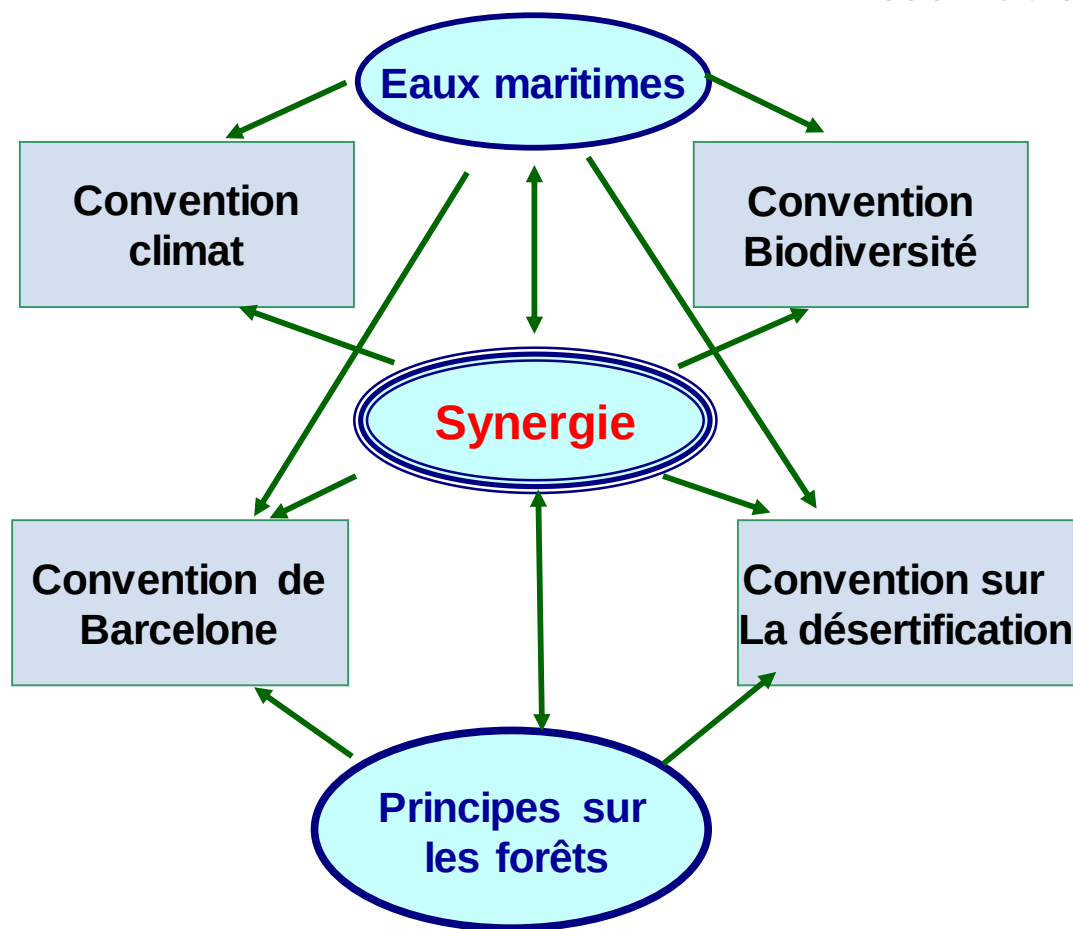
les investissements prioritaires

3 / Lutte contre les pollutions et nuisances :

- **Gestion des déchets solides industriels et urbains**
 - Mise en décharge contrôlée des déchets ;
 - constructions de Centres d'Enfouissement Technique.
- **Gestion des déchets dangereux**
 - réalisation d'une installation pilote dans la région Nord-est du pays;
- **Atténuation des pollutions** dans les secteurs de l'énergie ,des transports et de l'industrie .
- **Amélioration de l'efficacité énergétique** et développement des énergies renouvelable

les investissements prioritaires

4 Préservation de l'environnement global



mise en œuvre des conventions ratifiées

- Honorer les engagements
- Renforcer les relations PNUE
- mettre en place les organes de suivi
- mobiliser le financement

Intégrer la stratégie dans une perspective mondiale

Conclusion

Ainsi, des **investissements énormes ont été consentis** et se sont traduits par la réalisation de nombreux projets à caractère environnemental.

- Mais le bilan établi aujourd'hui montre que les objectifs sont loin d'être atteints et que la dégradation des ressources et des milieux naturels se poursuit inexorablement.
- C'est pourquoi il nous faut vite réagir, évaluer les résultats et apporter les correctifs
- C'est ce que nous faisons maintenant : L'actualisation du PNAEDD est en cours
- une réflexion pour promouvoir une autre politique et une autre stratégie est engagée en fonction des études prospectives que nous souhaitons mener.

